



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pauvreté

Question au Gouvernement n° 2181

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. François Rochebloine. Monsieur le Premier ministre, hier, le Président de la République a été interpellé par les associations de lutte contre la pauvreté, qui déplorent que les plus fragiles ne soient pas au cœur de l'action gouvernementale.

Le vendredi 17 octobre sera la journée mondiale du refus de la misère, journée qui, je le rappelle, a été instituée en 1987 suite à l'appel lancé par le père Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde. C'était à Paris, autour du parvis du Trocadéro, à l'occasion du rassemblement de plus de 100 000 personnes venues exprimer la nécessité de s'unir pour faire respecter les droits de l'homme.

Et comment ne pas rappeler le combat contre la déshumanisation de la misère mené par Mme Geneviève de Gaulle-Anthonioz, venue ici-même en 1997 interpellier la représentation nationale et les pouvoirs publics ?

Voulue pour dénoncer la discrimination et la précarité sociale, voulue pour sensibiliser aux préjugés contre les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, cette journée du 17 octobre est reconnue depuis 1992 par l'ONU.

Or, plus le chômage s'accroît, plus la crise économique et sociale s'accroît, plus la vie devient difficile pour nos concitoyens les plus modestes, plus les situations de précarité se multiplient et, dans notre pays comme dans la plupart des pays développés, plus les idées reçues sur les pauvres se répandent. C'est un fait malheureusement trop connu. Or, si les personnes fragilisées par la crise ont besoin de soutien matériel, il faut d'abord et avant tout qu'elles soient reconnues et considérées dans leur dignité.

Face à cette situation, monsieur le Premier ministre, quelles sont les priorités du Gouvernement dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, et quelles sont les actions envisagées pour lutter contre la grande précarité ? Enfin, quels moyens financiers peuvent être mobilisés dans les mois à venir ? Cette question doit tous nous rassembler. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et sur plusieurs bancs du groupe RRDP.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Le 17 octobre est effectivement la journée mondiale du refus de la misère. Cette année, elle a pour thème : « Ne laisser personne de côté : réfléchir, décider et agir ensemble contre la misère ».

Le Gouvernement est engagé dans le combat contre la pauvreté. Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté en janvier 2013, a fait l'objet d'une large concertation avec les collectivités locales, les administrations, le monde associatif mais aussi les personnes en situation de précarité elles-mêmes. Il mobilise tous les ministères et son budget a été préservé : c'est un choix fort du Gouvernement.

Ce plan pluriannuel contre la pauvreté comprend des mesures concrètes. Je vais vous en citer quelques-unes. D'abord, pour améliorer le pouvoir d'achat des familles fragiles, le RSA est augmenté de 2 % par an en plus de l'inflation, le complément familial est augmenté de 10 % par an et l'allocation de soutien familial fait l'objet d'une hausse de 5 % par an.

Ce plan contient également des mesures concrètes pour l'hébergement d'urgence et le logement : 7 000 places ont été créées en hébergement d'urgence, 117 000 logements sociaux ont été financés en 2013 et 134 000 le seront en 2014.

Je veux aussi citer les mesures pour aider les familles à payer leurs factures d'énergie, avec le chèque énergie, et pour favoriser l'accès aux soins, avec l'élargissement de l'accès à l'aide à la complémentaire santé et à la couverture maladie universelle.

Quant à l'accès à l'alimentation pour les plus démunis, les crédits européens sont confirmés tandis que des crédits nationaux sont consacrés à l'aide alimentaire, à hauteur de 32 millions d'euros par an.

Ce plan comprend enfin des mesures pour les jeunes, avec les emplois d'avenir, mais aussi la garantie jeunes qui concerne dix départements et en concernera quarante en 2015.

Nous ne pourrions pas éradiquer la pauvreté, mais il est de notre devoir de la combattre car, comme l'a dit le Président de la République, elle est une humiliation pour la République. L'ensemble du Gouvernement est mobilisé et tous les engagements du plan seront tenus. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et écologiste.*)

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2181

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 octobre 2014](#)